

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 06/07/16

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 12 septembre 2016*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 12 septembre 2016 à 18h35, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Etaient présents :

Madame Laurence AMAND, Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absents et excusés :

Madame Emmanuelle DAUVERGNE ayant donné pouvoir à Madame Rachida DATI ;

Monsieur Yves POZZO di BORGO ayant donné pouvoir à Monsieur René-François BERNARD ;

Était absent : M. Marc LAROCK

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2016 027

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance Josiane GAUDE, si elle en est d'accord, et, comme secrétaire auxiliaire, Nathalie BADIER.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2016 027**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Adoption de la procédure d'urgence. 07 2016 036

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire passe au vote de la procédure d'urgence en raison d'un ordre du jour complémentaire sur la réalisation de huit kiosques autour de la Tour Eiffel (7^e) - 27 500 euros - avenant n°1 au marché. **2016 DAE 338**

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2016 036**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 juin 2016. 07 2016 028

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique qu'il a été adressé à tous les élus

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2016 028**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 – Avenant à la convention conclue entre la Mairie du 7^e et l'association Entr'acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE.07 2016 029

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Monsieur Thierry HODENT rappelle que le Conseil d'arrondissement a donné il y a quelques mois à Madame le Maire l'autorisation de signer la convention d'utilisation des locaux pour Entr'acte. La délibération concerne un avenant. En effet, Entr'acte se réunit en dehors des heures d'ouverture classiques du Conservatoire Erik Satie. La réglementation de la Ville de Paris exige un avenant pour les heures en dehors de celles d'ouverture du Conservatoire.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2016 029**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 – Caisse des Ecoles (7^e) - Subvention (29 424 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire 2016 DASCO 123.

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Monsieur HODENT indique qu'il s'agit également du complément de la délibération votée au mois de juin concernant les subventions de la Ville de Paris auprès de la Caisse des Ecoles. Monsieur HODENT rappelle que sur la convention d'amélioration de la qualité, la Caisse des Ecoles du 7^e atteint d'excellents niveaux. En revanche, la subvention de la Ville de Paris baisse, comme avait baissé la subvention principale en raison de la bonne gestion de la Caisse des Ecoles est bien gérée. Elle s'élevait à 35.000 euros en 2015, et passe à 29.424 euros en 2016.

Monsieur HODENT souligne que cette convention fait partie du plan signé pour 3 ans (2015-2016-2017). Un nouveau vote aura lieu en 2017.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DASCO 123**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 – Vœu relatif au projet d'un guide du jeune citoyen à destination des élèves en classe de CM1, CM2 et 6^{ème} dans le 7^e arrondissement. V 07 2016 032

Rapporteur : M. Thierry HODENT

7 – Vœu relatif à la création d'un club de lecture pour enfants âgés de 9 à 12 ans. V 07 2016 033

Rapporteur : M. Thierry HODENT

8 – Vœu relatif à la création d'un permis vélo destiné aux enfants du 7^e arrondissement V 07 2016 034

Rapporteur : M. Thierry HODENT

9 – Vœu relatif au fonctionnement d'ensemble du Conseil Municipal des Enfants du 7^e arrondissement et de ses commissions thématiques. V 07 2016 035

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Madame le Maire indique que les enfants ont fait des propositions très intéressantes et propose de rassembler les quatre vœux émanant du Conseil municipal des enfants du 7^e.

Monsieur HODENT souligne l'assiduité des enfants et insiste sur le fait qu'ils ont réalisé un bon travail.

Il indique que le Guide du jeune citoyen était au départ un passeport pour les enfants.

La création d'un club de lecture a été établie en association avec la bibliothèque Amélie où les enfants se sont déplacés. Ce vœu doit leur permettre de disposer d'un peu d'argent en vue de l'achat de livres.

Le permis vélo est le complément du permis piéton déjà existant à l'initiative du commissariat du 7^e arrondissement.

Enfin, le dernier vœu relatif au fonctionnement d'ensemble doit permettre à certains enfants de continuer à siéger après leur passage en classe de 6^e. Un Conseil municipal des collégiens va donc être créé. D'autre part, les enfants souhaitent pouvoir se réunir par commissions thématiques : un vote du conseil du 7^e arrondissement est nécessaire.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2016 32

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2016 33

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2016 34

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2016 35

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

10 - Convention entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'Union des Institutions Sociales du 7^e pour l'occupation permanente d'une salle de réunion en mairie.
07 2016 030

Rapporteur : Mme Philippine HUBIN

Madame Philippine HUBIN indique que cette délibération a pour objet d'autoriser Madame le Maire du 7^e à signer avec l'UIS (Union des Institutions Sociales) représentée par M. Jacques BLANC, une convention pour l'occupation à titre gratuit d'une salle de réunion en Mairie. En l'espèce, il s'agit du Salon d'accueil. L'UIS a pour objet de coordonner et de rassembler les associations à caractère social de l'arrondissement. La convention définit les modalités juridiques d'occupation qui n'ont aucun caractère extraordinaire.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2016 030

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

11 – Signature d'une convention de partenariat entre l'association Restaurants du cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris. 2016 DFPE 240

Rapporteur : Mme Philippine HUBIN

Madame HUBIN indique que dans le cadre de l'opération « Bébés Restos du Cœur », la Mairie de Paris renouvelle un partenariat déjà existant, afin de réaliser une collecte de dons auprès des parents des enfants fréquentant les établissements d'accueil de la petite enfance. La collecte concerne des vêtements d'hiver, des produits d'hygiène et de puériculture. En 2015, les dons avaient été répartis dans les six centres d'activité des Restos du Cœur, qui accueillent, à Paris, 2.000 bébés, âgés de 7 jours à 18 mois. L'opération est donc reconduite en 2016, du 28 novembre au 2 décembre.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DFPE 240**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 – Signature de conventions avec 20 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017. 2016 DJS 59

Rapporteur : Mme Laurence AMAND

Madame Laurence AMAND indique que, suite à la création de stages sportifs organisés pendant les vacances scolaires, il convient d'assurer la restauration des enfants qui y sont inscrits.

La Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) de la Mairie de Paris fait appel, depuis 2003, aux caisses des écoles des arrondissements qui sont concernées. La DJS a donc conclu une convention avec chacune des caisses des écoles dans les arrondissements de Paris. Ces conventions arrivent à terme le 30 novembre 2016. Il s'agit donc de signer de nouvelles conventions, qui seront mises en place à compter du 1^{er} décembre 2016, avec toutes les caisses des écoles des arrondissements dans lesquels se déroulent les écoles municipales des sports. Ces conventions sont semblables à celles que le Conseil de Paris a approuvées en 2013. Le prix de chacune des catégories de repas sera identique à celui fixé, comme chaque année, par le Conseil de Paris pour les centres de loisirs d'été.

Dans cette délibération, les conventions concernent les vacances scolaires se déroulant entre le 1^{er} décembre 2016 jusqu'au 30 novembre 2017, avec trois tarifs différents, selon que la restauration se déroule dans un centre de loisirs ou sous forme de pique-nique. L'objectif de cette délibération est de demander au Conseil du 7^e arrondissement l'autorisation de signer cette convention avec la caisse des écoles du 7^e.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DJS 59**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

13 – Etats spéciaux d'arrondissement - détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2017. 2016 DDCT 42

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

14– Etats spéciaux d'arrondissement - délibération cadre-investissement 2017 2016 DDCT 43

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame Josiane GAUDE indique que la dotation d'animation et de gestion locales comprend les crédits d'animation locale proprement dits, auxquels s'ajoute, comme les années précédentes, les crédits destinés aux conseils de quartier, qui représentent 3.306 euros par conseil. Au terme de l'article L 2511, la dotation d'animation locale comprend enfin les dépenses liées aux travaux d'urgence. Pour les autres éléments, il s'agit de formalités administratives.

Concernant la délibération sur les dépenses inscrites aux états spéciaux d'arrondissement, pour 2017, il est proposé de reconduire cette autorisation, les dépenses devant être réalisées dans les conditions suivantes : décisions de réalisation des travaux et dépenses d'investissement conformes aux lois et règlements en vigueur ; les avis et autorisations de travaux nécessaires.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DDCT 42**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DDCT 43**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

15 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017. 2016 DDCT 44

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

16 – Inventaire des équipements de proximité dont le conseil d'arrondissement a la charge - 201707 2016 031

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire propose de rassembler les deux délibérations qui concernent l'inventaire des équipements de proximité.

Madame GAUDE indique qu'il convient pour 2017, de mettre à jour le document élaboré en concertation avec l'ensemble des mairies d'arrondissement dans la première délibération en inscrivant notamment les établissements dont l'ouverture est prévue en 2017.

Concernant la seconde délibération, chaque année, le Conseil d'arrondissement émet un avis sur le projet de délibération qui lui est soumis par la direction de la Démocratie, des Citoyens et Territoires de la Mairie de Paris. C'est pourquoi il est proposé d'adopter, par la présente délibération, l'inventaire des équipements de proximité du Conseil du 7^e.

Madame le Maire rappelle que ces équipements sont les écoles, les crèches, les jardins et les gymnases de l'arrondissement.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DDCT 44**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2016 031**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

17 – Subvention (4.300 euros) au comité Bourgogne Paris pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7^e). 2016 DAE 99

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

18 – Subvention (11.700 euros) au Comité Sèvres Croix-Rouge 6^e/7^e pour les illuminations de fêtes de fin d’année 2015 (7^e). 2016 DAE 105

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame GAUDE indique que, pour les fêtes de fin d’année 2015, le comité Bourgogne Paris a mis en lumière la rue de Bourgogne, avec 25 traversées lumineuses. La délibération propose donc d’attribuer au comité Bourgogne, situé 31 rue de Bourgogne, une subvention de 4.300 euros.

De même, lors de fêtes de fin d’année, le comité Sèvres Croix-Rouge 6^e/7^e a mis en lumière la place de la Croix-Rouge et la rue de Sèvres jusqu’au boulevard Raspail. La délibération propose d’attribuer au comité Sèvres Croix-Rouge 6^e/7^e une subvention de 11.700 euros.

**Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DAE 99**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DAE 105**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

19 – Indemnisation des exploitants de commerces situés sur l’espace public en dédommagement de l’interruption temporaire de leur activité consécutive à la fermeture, pendant l’Euro 2016. 2016 DJS 285

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

20 – Vœu relatif aux conséquences de l’organisation de la « Fan zone » de l’Euro 2016 sur le Champ-de-Mars du 9 juin au 10 juillet 2016 rattaché à la délibération 2016 DJS 285.V 07 2016 037

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame GAUDE rappelle que l’organisation de la Fan Zone de l’Euro 2016 sur le Champ de Mars a été un événement très impactant pour les riverains et les commerçants proches de l’événement. Des aides ont déjà été prévues pour les exploitants sur le Champ de Mars. La délibération prévoit des propositions d’indemnités sur la base d’un mois et d’une semaine afin

d'inclure les périodes de montage et de démontage, à l'exception de Saïd CHARFALI et Renato di CAMILLO, dont l'activité a été affectée sur une durée moins longue – respectivement 15 jours et 23 jours à partir de leur dernier chiffre d'affaires. 43.590 euros sont ainsi répartis :

- 2.228 euros pour Roland DREYFUS ;
- 439 euros pour CHARFALI ;
- 5.900 euros pour Jean-Pierre MARIE ;
- 6.170 euros pour Renato di CAMILLO ;
- 5.343 euros pour Mme Yvonne BRIST KHODASHENAS ;
- 4.745 euros pour M. Alexandre RHOUL ;
- 18.765 euros pour Mme DIRER, exploitant les commerces sous les piliers de la Tour Eiffel.

Sur proposition de Madame le Maire et des élus de la majorité, le Conseil du 7^e émet le vœu que la Mairie de Paris mette en œuvre rapidement une procédure de remboursement des commerçants impactés par l'organisation de la Fan zone de l'Euro 2016 suivant un calendrier strict établi dans les délais les plus brefs.

Monsieur René-François BERNARD indique que le Sénateur POZZO DI BORGO s'associe à ce vœu, ainsi qu'au niveau du groupe UDI-Modem au Conseil de Paris, lequel a travaillé sur un vœu par ailleurs.

Madame GAUDE indique avoir remis à Madame le Maire une liste de commerçants affectés qui sera envoyée à l'Hôtel de Ville.

Madame le Maire indique que, globalement, des solutions au cas par cas ont été trouvées avec la Préfecture de police afin de limiter les contraintes établies au départ de la compétition.

Monsieur Christian LE ROUX reconnaît que la situation a été meilleure que ce qui pouvait être craint. Il déplore toutefois quelques couacs de communication au niveau de la Préfecture de police, notamment à l'issue de l'Euro. En effet, un manque de communication de 24 à 48 heures auprès des riverains au-delà du 10 juillet n'a pas permis de savoir si le même dispositif de sécurité était maintenu pour les festivités du 14 juillet. Un certain nombre de riverains n'ont ainsi pas su si leur voiture avec le macaron « Fan Zone » pouvait stationner de nouveau ou non autour du Champ de Mars.

Monsieur LE ROUX indique soutenir le vœu déposé, concernant notamment les pertes engendrées par les commerçants. Il estime que nombre d'entre eux, du côté de la rue Saint-Dominique et de la rue de Grenelle, ont perdu en clientèle en raison de la fermeture du Champ de Mars et de l'impossibilité de le traverser. Il demande un amendement au vœu afin de ne pas citer uniquement les commerçants de l'avenue de la Bourdonnais et de l'avenue Rapp comme impactés par la Fan Zone.

Madame le Maire accepte de modifier en indiquant « aux abords du Champ-de-Mars ». Elle ajoute qu'elle se félicite d'avoir obtenu une indemnisation de 300 euros du groupe INDIGO pour les clients du Parking Joffre qui en ont fait la demande. Elle indique cependant que la liste est maintenant close pour les indemnisations.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DJS 285

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2016 37

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

21 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à José Barón Carreño à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Villersexel à Paris 7^e. 2016 DAC 520

Rapporteur : M. Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX

Madame le Maire indique que la pose de cette plaque n'a pas encore obtenu l'accord des copropriétés des immeubles concernés du boulevard Saint Germain ou de la rue Villersexel. Le caractère politique de José BARÓN CARREÑO peut porter à débat chez certains riverains.

Monsieur Pierre BAILLOT d'ESTIVAUX indique qu'il est proposé de rendre hommage à José BARÓN CARREÑO, tué à l'âge de 26 ans lors de la Libération de Paris, et, à travers lui, à l'ensemble des Républicains espagnols tombés en France entre 1941 et 1944, en faisant apposer une plaque commémorative à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Villersexel. Plaque dont l'emplacement définitif reste encore à déterminer avec les parties concernées. Le texte de la plaque est : « *Il est tombé, José BARÓN CARREÑO, Républicain espagnol, chef des FFI en Zone Nord de la France pour l'Agrupación de Guerrilleros Españoles, mort pour la France le 19 août 1944.* »

La dépense correspondante est estimée à 3 000 euros. Elle sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris.

Monsieur Christian LE ROUX rappelle que les communistes et les gaullistes faisaient partie du Conseil national de la Résistance à la Libération en 1944. Un débat sur la présence de cette plaque n'a donc pas lieu d'être.

Madame le Maire indique également que le projet de plaque commémorative pose problème en raison de l'importance du texte à inscrire et de la taille de la plaque prévue à poser.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DAC 520

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

22 – Subventions Fonds du Maire (20.500 euros) à 13 associations (7^e). 2016 DDCT 87

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Monsieur Christophe POISSON souhaite faire un rappel sur l'esprit des fonds du Maire. Il s'agit ici non pas de financer l'exploitation des associations, mais bien d'abonder pour des projets présentés, auxquels la Mairie du 7^e s'associe.

Les associations concernées sont :

- Association Le Bon Conseil ;
- Les Amis du Champ-de-Mars ;
- Association Scouts Unitaires de France ;
- Association PEC de Danse du Conservatoire Erik Satie ;
- Web7 Media ;
- Association Belle et Bien ;
- Association pour l'encouragement des retraités à l'animation physique ;
- Scouts et Guides de France ;
- Les Photos Saint-Germain-des-Prés Paris ;
- Intemporelles – Un Temps Pour Elles ;
- Habitat et Humanisme ;
- "Operational Defense System alias Lady System Defense" ;
- Association Ramage.

Monsieur LE ROUX estime qu'il semblerait sage que Thierry HODENT, qui fait partie d'une des associations citées dans la délibération, ne prenne pas part au vote.

Madame le Maire accepte cette demande. Elle précise également que désormais, pour toutes les associations auxquelles des subventions sont octroyées – parmi lesquelles certaines sont nouvelles – les besoins des habitants du 7^e sont évalués par rapport à l'offre de ces associations. La Mairie du 7^e ne pratique plus de tacites renouvellements ou reconductions de subvention. Une priorité est donnée aux projets pour les femmes, les personnes âgées, les enfants et les familles.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération

2016 DDCT 87

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

N'a pas pris part au vote: 1 (M. HODENT)

23 – Plan de relance du tri – Subventions (60 600 euros) à des associations en vue d’animations et d’actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif. 2016 DPE 40

Rapporteur : M. René-François BERNARD

24 – Subventions (182.000 euros) et convention avec six associations gestionnaires de recycleries. 2016 DPE 42

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire propose de regrouper les délibérations DPE 40 et 42 qui concernent des subventions à des associations pour le tri sélectif.

Madame le Maire rappelle avoir voté en 2015 la subvention aux associations gestionnaires de recycleries, car cela concerne tout ce qui est sensibilisation à la protection de l’environnement et au tri sélectif. Madame le Maire regrette cependant un an après que ces associations n’aient jamais travaillé pour le 7^e arrondissement.

Monsieur BERNARD confirme que la déchetterie de la rue Fabert dans le 7^e est le réceptacle des déchetteries parisiennes et des associations d’autres arrondissements et appelle à voter contre la délibération DPE 42.

Madame le Maire appelle à l’abstention sur la délibération DPE 40 qui ne concerne pas le 7^e arrondissement.

Monsieur BERNARD indique qu’on peut regretter que les opérations éco-rallyes n’aient pas été transformées en associations alors qu’elles auraient pu bénéficier de subventions au même titre.

Un avis sur le projet de délibération 2016 DPE 40 a suscité l’abstention de la totalité des votants y compris les pouvoirs.

Pour : /

Contre : /

Abstention : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Ne prend pas part au vote: /

Un avis défavorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DPE 42

Pour :

Contre : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

25 – Subvention de fonctionnement (1 500 euros) à l’association Connaître et Protéger la Nature du Val de Seine (CPN Val de Seine) pour des actions pédagogiques en milieu scolaire et périscolaire. 2016 DEVE 123

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire estime regrettable de verser des subventions à des associations qui ne sont pas du 7^e arrondissement. Cependant, les actions menées au bénéfice des enfants du 7^e restent bénéfiques.

Monsieur BERNARD indique que l'association « Connaître et Protéger la Nature du Val de Seine » (CPN Val de Seine) se déplace deux jours par semaine dans le 7^e arrondissement. Elle joue un rôle très pédagogique et très intéressant, et a même aujourd'hui pris la main sur la Fête des jardins. Elle a une dimension liée au Val de Seine, c'est-à-dire qu'elle travaille sur 3 départements. Pour obtenir un équilibre financier, elle doit avoir des représentations dans les 3 départements de la Petite Couronne.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DEVE 123

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

26 – Classification de voies au titre des droits de voirie (7^e). 2016 DU 171

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD indique qu'il s'agit d'un ajustement sur la création de nouvelles voies dans le 7^e arrondissement, afin d'étendre à ces nouvelles voies les classifications portant sur les voies sous leur appellation ancienne.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DU 171

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

27 – Garantie à 75% des emprunts souscrits par la Fondation Nationale des Sciences Politiques pour l'acquisition et la réhabilitation de l'Hôtel de l'Artillerie (Paris 7^e)
2016 DFA 138

Rapporteur : M. René-François BERNARD

28 – Vœu relatif à la garantie des emprunts souscrits par la Fondation Nationale des Sciences politiques pour l'acquisition et la réhabilitation de l'Hôtel de l'Artillerie rattaché à la délibération 2016 DFA 138. V 07 2016 038

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire propose, si personne ne s'y oppose, de rattacher un vœu à cette délibération. Il s'agirait qu'au sein de l'instance qui gèrera les nouveaux travaux – la FNSP (Fondation Nationale des Sciences Politiques) ou une autre –, la Mairie du 7^e puisse être représentée, comme cela l'a été pour le centre culturel russe avenue Rapp.

Madame le Maire estime important que la mairie du 7^e arrondissement soit représentée dans l'instance qui décidera de l'avenir de l'Hôtel de l'Artillerie, l'intégralité du projet n'étant pas encore connu.

Monsieur BERNARD rappelle l'ambition de cette opération qui est de rassembler tous les sites de Sciences Po sur un seul. Il existe plus d'une quinzaine de sites dans le 7^e arrondissement liés à Sciences Po. Comme Sciences Po a récupéré, au départ de l'ENA, le site du 13 rue de l'Université pour s'y installer, aujourd'hui, ce sont plusieurs sites mitoyens qui vont être réunis. L'ambition de ce projet est donc tout à fait remarquable, sur le site de l'Hôtel de l'Artillerie, propriété du Ministère de la Défense.

Dans la délibération, il est proposé que la Ville de Paris participe au financement sous forme de garantie d'emprunts. Celle-ci portera sur deux fois 80 millions d'euros, pour une opération dont le coût s'élève à 193 millions d'euros (87 millions d'euros pour l'achat de l'immeuble et 106 millions d'euros pour les travaux). La FNSP va être le bénéficiaire de cette garantie d'emprunts. La Ville de Paris va se prémunir par un mécanisme de quittance que l'on nomme subrogative. En cas de manquement des obligations de Science Po, elle paie à sa place mais, dans le même temps, devient créancier de premier ordre.

Madame le Maire indique qu'il est du prestige du 7^e arrondissement d'avoir Sciences Po sur son territoire et de le garder. Elle regrette cependant qu'au quotidien, la présence des étudiants rue Saint Guillaume ne permet pas une cohabitation apaisée avec les riverains.

Monsieur BERNARD indique se réjouir d'avoir un campus en centre ville, comme dans les grandes villes européennes.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DFA 138

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2016 38

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

29 – Réalisation de huit kiosques autour de la Tour Eiffel (7^e) – 27 500 euros – avenant n°1 au marché. 2016 DAE 338

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire indique que cette délibération a été acceptée au sein d'un ordre du jour complémentaire. Elle rappelle son combat pour une refonte totale de l'offre de commerces non sédentaires au pied de la Tour Eiffel. Un cahier des charges a été lancé avec l'aide de la Mairie de Paris pour l'obtention de kiosques homogènes et plus esthétiques. Le choix retenu – avec certains aspects comme le cuivre – entraîne un coût supplémentaire, le montant initial du marché ne suffisant pas pour couvrir ces aspects. Ce choix est contraint par les ABF, et respecter leurs contraintes suppose un coût supplémentaire, qui s'élève à 27.500 euros. Afin de ne pas retarder ce processus, Madame le Maire a accepté de présenter cette délibération à ce conseil.

Madame GAUDE confirme que le « calepinage » pour les plaques de cuivre entraîne un avenant complémentaire de 27.500 euros HT,

***Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DAE 338***

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Questions diverses

Madame le Maire souhaite redynamiser les Conseils de quartier, afin qu'ils puissent constituer des forces de proposition et d'action.

Les prochains conseils de quartier auront tous lieu à 18h30 :

- Ecole Militaire : le 20 septembre ;
- Invalides : le 21 septembre ;
- Saint-Thomas d'Aquin : le 26 septembre ;
- Gros Caillou : à la Maison des Associations le 27 septembre.

Autres événements :

- Journées du Patrimoine : 17 et 18 septembre, avec ouverture de l'ensemble des salons de la Mairie ;
- Projection en plein air d'un film, « Les Grandes Ondes », le 19 septembre, en partenariat avec l'ambassade de Suisse ;
- Fête de la gastronomie, le 23 septembre : deux tables rondes seront animées par Cité Unie France ;
- Lancement du Guide des Séniors, le 5 octobre, dans les salons de la Mairie, avec un spectacle, une table ronde et une conférence ;

- Concours de cuisine, « 7 en chef », le 12 octobre ;
- Le Rallye du 7^e en famille, le 15 octobre.

Concernant le lancement du Guide des Séniors, Madame le Maire souhaite remercier Philippine HUBIN.

Madame HUBIN confirme la conférence qui marquera le lancement du Guide des Séniors le 5 octobre. Ce guide a été pensé pour orienter les séniors de l'arrondissement, ainsi que leurs familles. Il est très complet et permettra d'avoir des informations sur comment se loger, se soigner, mais aussi se divertir ou s'engager dans la vie citoyenne de l'arrondissement. Pour marquer le lancement de ce livret, seront présentes des conférencières de très grande qualité, notamment Catherine BERGERET-AMSELEK, qui a écrit de nombreux ouvrages sur le sujet âgé, Carole RENUCCI, qui est la directrice des rédactions du magazine *Notre Temps*, diffusé à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires, et Marie-Françoise FUCHS, la présidente de l'association Old'Up, association du 7^e arrondissement.

Le thème de la conférence est : « Jeunes et vieux, vivre ensemble, un défi à relever. Le vivre ensemble entre les générations ».

Monsieur BERNARD annonce la Fête des jardins les 24 et 25 septembre. Un parcours sera organisé au jardin Catherine-Labouré ; rien n'est organisé au Champ-de-Mars pour des raisons de sécurité et les travaux qui y sont engagés. Des animations auront également lieu dans le jardin du presbytère de Saint-François Xavier et sur l'avenue de Breteuil pour le retour des moutons dans le cadre de l'opération Ecomouton.

Monsieur HODENT se félicite de la rentrée scolaire dans le 7^e arrondissement qui s'est déroulée sans difficulté notable.

Madame le Maire souligne la satisfaction des parents. Elle rappelle que tous les établissements scolaires sont sécurisés. Des patrouilles mobiles régulières sont organisées par les militaires et les forces de police.

Monsieur Olivier LE QUERE indique que les directeurs et directrices d'écoles demandent un peu de discipline de la part des parents lors de la dépose des enfants afin de ne pas créer d'attroupements prolongés.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 18 octobre à 18h30 à la mairie du 7^e arrondissement.

La séance est levée.

La Secrétaire de Séance


Josiane GAUDE

Le Maire du 7^e arrondissement


Rachida DATI